

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 513

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif TODOE représentait 480 millions d'euros au dernier budget de l'État. La suppression de cette exonération des charges pour les travailleurs saisonniers entraînerait une hausse insoutenable du coût du travail, ce qui serait ubuesque sachant que la France détient déjà le record en cette matière.

Avec sa suppression pure et simple, sans compensation, ce sont environ 190 € par mois et par contrat qui partiront en fumée pour les exploitants à partir du 1^{er} janvier.

Les « allègements généraux » évoqués par le gouvernement pour justifier cette suppression ne correspondent pas au volume qui sera perdu et ne doivent pas empêcher de poursuivre nos efforts pour sauver les petits exploitants locaux.

Deux conséquences logiques découleront de ce coup de rabot : une diminution de l'emploi des travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi, et une augmentation des charges sur les entreprises agricoles, dont certaines sont déjà dans une situation des plus fragiles. Il est donc indispensable de supprimer cet alinéa qui compromet l'équilibre économique de beaucoup de régions.